

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026



VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 21 mai à 14h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Pour le vote de l'ERRD 2025 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'EHPAD BON ACCUEIL, Monsieur Stéphane MAZARS quitte l'hémicycle. Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président du C.C.A.S., assure la présidence du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAL KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER

Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Monsieur Brice RAMONDENC (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.020 – EHPAD BON ACCUEIL - ERRD - ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES – EXERCICE 2025

Monsieur le Président présente l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 de l'EHPAD Bon Accueil, arrêté comme suit :

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	613 100,00 €	596 889,64 €	4 283 621,20 €	4 229 278,16 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 541 420,00 €	3 539 702,83 €	36 214,83 €	60 226,30 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	289 084,00 €	268 110,78 €	4 613,05 €	6 534,05 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 443 604,00 €	4 404 703,25 €	4 324 449,08 €	4 296 038,51 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	119 154,92 €	108 664,74 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	4 443 604,00 €	4 404 703,25 €	4 443 604,00 €	4 404 703,25 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	119 154,92 €	108 664,74 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 574,00 €	81 503,55 €	- €	2 420,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reportes en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	313,05 €	313,05 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	80 574,00 €	81 503,55 €	119 467,97 €	111 397,79 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	- €	38 893,97 €	29 894,24 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,90%</i>	<i>0,70%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	38 893,97 €	29 894,24 €	- €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	13 100,00 €	26 655,90 €	13 100,00 €	35 200,50 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	98 000,00 €	73 496,32 €	11 500,00 €	14 030,87 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	149 993,97 €	130 046,46 €	24 600,00 €	49 231,37 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	125 393,97 €	80 815,09 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	149 993,97 €	130 046,46 €	149 993,97 €	130 046,46 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2025	2 193 483,03 €	2 193 483,03 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 125 393,97 €	- 80 815,09 €
FRNG au 31 décembre 2025	2 068 089,06 €	2 112 667,94 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2025	- 71 549,16 €	- 71 549,16 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	21 878,93 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2025	- 71 549,16 €	- 93 428,09 €

TRESORERIE - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2025	2 265 032,19 €	2 265 032,19 €
Variation de trésorerie de la période	- 125 393,97 €	- 58 936,16 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	2 139 638,22 €	2 206 096,03 €

Monsieur le Président quitte l'hémicycle. Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président du C.C.A.S., assure la présidence du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il soumet au vote des membres du Conseil d'Administration, l'ERRD 2025 de l'EHPAD BON ACCUEIL tel que présenté.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- **Approuve** l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 de l'EHPAD BON ACCUEIL ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance



Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Le Vice-Président du C.C.A.S. de Rodez

Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération

Transmise en Préfecture le

Publiée le

29 MAI 2026
29 MAI 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-261201073-20260521-20260521_020-DE
Reçu le 29/05/2026